



**AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC  
N°18/023  
Grand Port Maritime du Havre**

Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un Titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située au hangar 121, terminal de l'Océan sur la commune de Gonfreville l'Orcher dont la référence Haropa Solutions est le n° 4722 et en vue de l'implantation d'une activité de réparation et de stockage de conteneurs vides.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société APM TERMINALS FRANCE, 1839 route de l'Estuaire – 76600 LE HAVRE, n° de SIREN 529 169 757 est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre et la Société APM TERMINALS FRANCE ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 18-068 portant sur la dépendance susvisée le 6 février 2019.

Description de la dépendance :

- Une surface de 1000 m<sup>2</sup> ainsi qu'un terre-plein associé de 1 000 m<sup>2</sup>
- Une parcelle de terre-plein de 3 465 m<sup>2</sup>

Durée de la convention : 2 ans à compter du 15/06/2018

Toute demande de renseignement complémentaire peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : [clientzip@havre-port.fr](mailto:clientzip@havre-port.fr)

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.

Date de mise en ligne du présent avis : **22/02/2019**